

Image not found or type unknown



Conséquences d'un accident

Par **LE GUEN**, le **05/03/2008** à **17:23**

Merci de votre réponse du 19/02/08, encore 1 petite question. Que risque le conducteur avec la justice dans le cas où mon ami porte plainte? Je rappelle les faits mon ami a subi un accident de la route il était à l'arrière de la moto et le conducteur était sous l'emprise de l'alcool, de stupéfiants et il n'avait ni permis ni assurance.

Par **adama**, le **02/04/2008** à **17:50**

bonjour

le responsable de l'accident est responsable de tous les dommages causés seulement si votre ami a pris l'engagement de monter à bord avec lui, c'est en connaissance de son état. Il peut toujours essayer de porter plainte mais à mon avis il est tout aussi responsable du fait de sa négligence, par contre une solution à l'amiable peut être trouvée pour réparer ses blessures ou autres dégâts.
à bientôt